



SNUDI FO de l'Eure

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public

Force Ouvrière

Commission Administrative Paritaire Départementale de l'Eure
Evreux, le mardi 23 juin 2020

Déclaration des délégués du SNUDI FO 27

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD se réunit le lendemain de la troisième reprise depuis le 11 mai, dans un contexte sanitaire qui continue d'inquiéter malgré l'apparente et non moins paradoxale sérénité de notre gouvernement. Pourtant, des foyers sont récemment apparus en région sud de Rouen, ce qui est bien la preuve que le virus continue de circuler et qu'il provoque encore de nombreux décès chaque jour. Pour autant, le gouvernement appuyé par notre hiérarchie a choisi d'ouvrir les établissements à tous les élèves pour les deux dernières semaines de l'année et de maintenir un protocole sanitaire qui n'en a plus que le nom, sans dépistage et sans protections adaptées, comme FO ne cesse de le dénoncer. Nombre d'enseignants ne comprennent pas cette logique de perpétuels changements. En bref, encore une fois, tout ce travail réalisé en urgence à chaque phase de déconfinement réduit à néant pour... les huit derniers jours de classe. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sachez qu'à force d'ordres et de contre-ordres les enseignants du premier degré sont désabusés, fatigués, déconsidérés.

C'est dans ce contexte que le statut des directeurs est remis sur la table par le biais d'une proposition de loi de la députée Rihlac sur la fonction de directeur d'école qui est étudiée actuellement à l'Assemblée Nationale.

En effet, le ministre Blanquer utilise actuellement la crise sanitaire pour avancer dans ses objectifs de territorialisation de l'école et de remise en cause du statut national des enseignants fonctionnaires d'État.

Cette proposition de loi a plusieurs objectifs dont celui de bouleverser en profondeur le fonctionnement des écoles en avançant vers l'autonomie et la création d'un statut de directeur. Pour cela, les députés proposent de créer un emploi fonctionnel sur lequel les directeurs seraient nommés pour une durée déterminée et chargés d'appliquer une « *feuille de route* » établie par l'IA-DASEN. Parmi leurs nouvelles obligations, faire appliquer les décisions du conseil d'école et rendre des comptes à la mairie !

Pour le SNUDI FO 27, cette proposition de loi ne répond pas aux revendications légitimes des personnels, ni même aux résultats de l'enquête ministérielle ! Nous sommes opposés à un statut de directeur d'école !

Le SNUDI-FO exige au contraire :

- Une amélioration des quotités de décharge pour tous les directeurs, même ceux des petites écoles
- Une amélioration financière de 100 points d'indice

- Une aide administrative statutaire dans chaque école dans le cadre de l'Education Nationale
- Un réel allègement des tâches pour tous

C'est aussi dans ce contexte que le ministre a choisi d'imposer les 2S2C qui, après les rythmes scolaires, majoritairement rejetés par les enseignants depuis 2013, représentent un véritable cheval de Troie. Avec ce dispositif présenté comme nécessaire à l'ouverture des écoles, c'est toute l'école de la République qui risque de sombrer dans la territorialisation. Ce contexte aura donc servi de laboratoire géant à notre ministre qui vise à construire "*une école nouvelle*". En somme, mettre en place les 2S2C revient à confier aux mairies des pans entiers des programmes nationaux concernant les arts et la pratique sportive à des animateurs. Avec les 2S2C, c'est le désengagement de l'Etat par le renforcement de l'autonomie des écoles et le renvoi de la gestion de celles-ci aux collectivités locales, c'est la remise en cause du statut des enseignants et de leurs compétences en matière de polyvalence.

Opposé à la territorialisation de l'Ecole, le SNUDI FO 27, avec sa fédération la FNEC FP FO 27, rejette ces 2S2C comme il a toujours rejeté les rythmes scolaires.

Les enseignants attendaient autre chose de leur hiérarchie dans ce contexte : du soutien, des moyens, de la reconnaissance... (notamment salariale) et non la campagne de dénigrement de leur métier relayée par certains médias et le gouvernement.

En guise de remerciement, le ministère a choisi, comme pour les hospitaliers, d'octroyer une prime aux enseignants qui ont été volontaires pour l'accueil des enfants de soignants durant le confinement.

Et que dire des enseignants qui ont mis à disposition leurs moyens personnels au service de la réussite de leurs élèves durant cette période: forfait téléphonique et internet, matériel informatique, téléphone personnel, etc. Tout cela a un coût que semble ignorer notre ministre qui se targue d'avoir réussi cette prouesse de la continuité pédagogique dans les médias mais qui ne défraye aucun de ses enseignants.

Cette prime c'est ni plus ni moins de la communication, ce n'est pas la revalorisation attendue par les enseignants. Aussi, en l'absence d'une augmentation de la valeur du point d'indice, le seul moyen pour eux de voir augmenter leur pouvoir d'achat reste donc toujours, depuis trop d'années, l'avancement d'échelon ou le changement de grade. Cette CAPD, vous l'aurez compris, revêt donc un caractère important pour nos collègues promouvables à la hors classe.

On peut se féliciter de l'augmentation du taux d'accès à la hors classe, passant de 16,28% l'an dernier à 16,88%. Or, 17% de promus étaient normalement attendus pour notre département. Où sont les décimales restantes ? À qui profitent-elles ? Certainement pas aux enseignants qui attendent souvent depuis longtemps ce changement de grade nécessaire à leur pouvoir d'achat immédiat mais aussi au calcul de leur future pension de retraite.

Certes, le nombre de promus a légèrement progressé depuis quelques années en atteignant aujourd'hui 184 promus. Ne nous y trompons pas, cette augmentation du nombre de promus n'est pas le fruit de PPCR mais celui de l'augmentation du taux d'accès. PPCR n'a pas augmenté le nombre de promus, il a simplement modifié le profil de ces promus créant frustration, jalousie et incompréhension chez nos collègues. Désormais, l'appréciation PPCR a imposé la promotion subjective.

Même si nous nous félicitons des promotions pour nos collègues qui réussissent à l'obtenir, il n'en reste pas moins que d'autres collègues avec beaucoup d'ancienneté n'obtiennent pas cette même promotion faute d'une appréciation suffisante. Or très souvent cette appréciation est définie de manière hors sol pour les collègues évalués sur dossier ou réduite à quelques heures avec l'inspecteur lors du 3e rendez-vous de carrière, niant trop souvent l'ensemble

de son parcours et les félicitations pourtant bel et bien obtenues à plusieurs reprises... C'est ainsi que certains collègues pourtant visités par vous-même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, se voient affublés d'un simple "à consolider" alors que l'objet de votre visite visait à vanter les mérites pédagogiques des équipes du département au service de nos élèves.

Outre cette incohérence, le SNUDI FO 27 n'accepte pas que ces appréciations restent immuables.

Nous demandons à ce que les appréciations soient révisées à la demande des enseignants et que l'AGS des personnels soit prise en compte dans le barème, seul moyen pour les anciens instituteurs notamment de partir avec une retraite décente.

Or, dans ce contexte, le Ministre Blanquer continue de décliner la Loi de Transformation de la Fonction Publique à l'Education Nationale avec la présentation des « lignes directrices de gestion ministérielles (LDG) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels » qui continuent d'achever le paritarisme.

Ces LDG confirment et aggravent PPCR : elles prévoient l'accompagnement continu de tous les personnels, le renforcement des nouveaux services RH de proximité dits « *services personnalisés d'information, d'accompagnement et de conseil* » chargés de « *recueillir les besoins de formation* ». L'« *égalité hommes-femmes* » est imposée à toutes les promotions mais aucune garantie n'est apportée quant à l'accès à la hors classe pour tous les PE.

Pour « *valoriser et diversifier les parcours* », le Ministre invite à accéder à « *des corps de catégorie ou niveau supérieur par liste d'aptitude ou concours* » ou d'être « *nommé sur des emplois permettant d'exercer des responsabilités supérieures* » tel que directeur d'école. Ces mobilités seront prises en compte dans les promotions de grade.

Rappelons que tout cela se fera à la discrétion de l'administration, les avancements d'échelons et de grade disparaissant de la CAPD à compter de l'année prochaine. On voudrait privatiser l'éducation nationale qu'on ne s'y prendrait pas mieux.

Le SNUDI-FO avec la FGF-FO rappelle son exigence d'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et avec la FNEC-FP FO exige le retrait des lignes directrices de gestion.

C'est toujours dans ce contexte que vous avez décidé, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de réduire les temps partiels sur autorisation. Avec les refus de détachement, de disponibilité pour convenance personnelle, d'exeat à venir, vous mettez tout en oeuvre pour conserver « *quoi qu'il en coûte* » du personnel afin de couvrir tous les postes du département.

Comme nous l'indiquions en début de notre propos, les enseignants sont fatigués et trouvent souvent dans ces temps partiels la possibilité de conjuguer charge familiale et professionnelle. C'est souvent un moyen qui, faut-il le rappeler, est autofinancé par les enseignants eux-mêmes, et peut aider ces mêmes enseignants à éviter de se mettre en arrêt voire démissionner. Or, vous refusez ce droit à certains. Jusqu'où irez-vous dans cette démarche qui ne devait être que temporaire à votre arrivée et qui se pérennise voire s'aggrave ?

Le SNUDI FO 27 revendique l'accès aux temps partiels sur autorisation à tous les enseignants qui en font la demande et réclame, en lieu et place de cette politique RH, un recrutement à la hauteur des besoins du département.

Voilà à quoi ressemblera le "monde d'après" annoncé par le Président de la République lors de son allocution annonçant la première phase du déconfinement : école territorialisée, rémunération au mérite et par prime, "emploi fonctionnel", réduction des droits des personnels...

Le SNUDI FO 27 s'y refuse et appelle d'ores et déjà les personnels à se rassembler le mercredi 24 mai à 14h30 devant la DSDEN pour s'opposer à la proposition de loi sur la fonction de directeur, au moment où l'Assemblée Nationale votera, mais aussi à la territorialisation de l'école par la mise en place des 2S2C, à la politique dégradante appliquée aux AESH, aux fermetures de postes, ... en bref contre ce "monde d'après" qui n'est que le monde d'avant... en pire.